



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

<http://www.siaes.com>



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Education Nationale

Rattrapage d'une journée de cours.

Une délégation de la Fédération Autonome de l'Education Nationale, dans laquelle le **SIAES - FAEN** Aix-Marseille et le **SIES - FAEN** (national) étaient représentés, a été **longuement reçue au cabinet du ministre de l'éducation nationale Jeudi 17 Octobre 2013.**

Dans le cadre de la discussion voulue par le ministère sur l'évolution du métier d'enseignant, nous avons insisté sur la **dégradation des conditions de travail des professeurs** (emplois du temps « à trous », service partagé sur plusieurs établissements, augmentation de la charge de travail, classes surchargées, accumulation de réunions stériles, dénaturation du métier, autorité des professeurs bafouée par les élèves et leurs parents, phénomènes de violence, absence de soutien voire pressions hiérarchiques).

La récupération d'une journée de cours a également été évoquée. Le calendrier scolaire 2013-2014 prévoit en effet le **rattrapage d'une journée de cours le Mercredi après-midi 13 Novembre 2013 et le Mercredi après-midi 11 Juin 2014** (pour les élèves qui n'ont pas cours le Mercredi matin le rattrapage se fera sur la journée entière du 13/11/13 ou celle du 11/06/14).

Une forte confusion existe quant à la raison de ce rattrapage. L'an passé les cours du Jeudi de la deuxième semaine des vacances de Toussaint avaient été rattrapés (la durée des vacances de Toussaint avait été portée à deux semaines après la publication du calendrier scolaire).

Cette année ce sont les cours du Lundi 2 Septembre 2013 qui doivent être rattrapés. En effet, la durée légale d'une année scolaire étant de 36 semaines, le ministère demande aux enseignants de rattraper les cours de la journée du 2 Septembre. **Seuls les professeurs ayant cours le Lundi doivent effectuer ce rattrapage. L'emploi du temps du Lundi (dans le respect du calendrier des semaines A / B) doit donc être respecté lors des demi-journées de rattrapage.**

Les professeurs ont déjà travaillé ce jour là et la multiplication de demi-journées de rattrapage (deux demi-journées de post rentrée, journée de solidarité, rattrapage du 2 Septembre) **et de réunions souvent stériles accentuent la dégradation des conditions de travail des professeurs.**

Cela perturbe également gravement le fonctionnement des associations sportives qui ont leurs activités supprimées le Mercredi après-midi. D'autre part, **une inégalité est instaurée entre les professeurs d'EPS déjà présents les Mercredi après-midi** (animation de l'AS) **et les autres devant travailler plusieurs demi-journées supplémentaires.** Enfin, les installations sportives utilisées en semaine ne sont pas forcément disponibles pour accueillir le rattrapage le mercredi après-midi. **La FAEN et ses syndicats ont demandé au ministre une mesure de bienveillance et l'annulation du rattrapage de la journée du Lundi 2 Septembre.**

Le ministère entend désormais positionner la journée de prérentrée des professeurs fin Août suivie des 36 semaines légales de cours (prérentrée le 29 Août 2014, le 28 Août 2015 avec rentrée des élèves le 31 août 2015, et le 31 Août 2016). Cela évitera le rattrapage de cours, mais posera d'autres problèmes aux professeurs et aux parents d'élèves. Quant aux stagiaires qui ne sont recrutés qu'à compter du 1er Septembre, ils ne bénéficieraient d'aucune protection et d'aucun cadre légal pour tout service effectué avant cette date.

Marseille, le 21 Octobre 2013